



SERVICE DU TRANSPORT
ET DE LA
MOBILITÉ INTELLIGENTE

RÈGLEMENT SUR
LA CIRCULATION ET
LE STATIONNEMENT

ARRONDISSEMENT DE
SAINTE-FOY-SILLERY-
CAP-ROUGE

R.A.V.Q. 842
ANNEXE VI
FEUILLET 3

VOIES RÉSERVÉES AUX
AUTOBUS URBAINS

RÉSEAU ARTÉRIEL
D'AGGLOMÉRATION

Période d'application

- En tout temps, Non applicable
- 7h00 à 9h00 (Lundi au vendredi)
- 7h00 à 17h30 (Lundi au vendredi)
- 7h00 à 18h00 (Lundi au vendredi)
- 15h00 à 17h30 (Lundi au vendredi)
- 7h00 à 9h00 (Lundi au vendredi), 15h00 à 17h30 (Lundi au vendredi)
- 7h00 à 22h00 (Lundi au vendredi), 9h00 à 18h00 (Samedi et dimanche)

ÉCHELLE : 1:18 006